

LE MAG' #16

Ce trimestre dans le Mag' >>>

DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS

- Enquête de satisfaction 2020, donnez-nous votre avis !
 - Au 1^{er} janvier, les aides au logement évoluent
- p. 3

EN BREF

- Le 3919 : numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences
- p. 3

PRESQU'ÎLE HABITAT

- Enquête SLS/EOS : une obligation pour chaque locataire
 - En 2020, le Défi Familles à Énergie Positive devient « Déclics »
- p. 4

INFOS TRAVAUX

p. 4



En 2020 vos avis d'échéance, c'est (presque) uniquement en ligne !



EDITO

Chaque nouvelle année venant avec son lot de bonnes résolutions,

Presqu'île Habitat ne déroge pas à la règle et souhaite accélérer, à vos côtés, sa transformation en faveur de l'écologie. Sensibles aux enjeux liés à l'environnement, 2020 marquera une nouvelle étape dans le développement de notre démarche éco-responsable. En effet, si les travaux de réhabilitation que nous mettons en œuvre depuis

déjà plusieurs années ont pour principal objectif de diminuer les consommations énergétiques de vos logements, grâce notamment aux travaux d'isolation thermique et de mise en place d'éclairage LED, il est également devenu nécessaire de diminuer l'impact de notre activité administrative sur l'environnement. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de mettre fin à la distribution mensuelle des avis d'échéance.

Je ne doute pas que pour certains, cette disposition constitue un petit bouleversement, aussi, je vous invite à lire notre dossier spécial sur le sujet qui répondra à toutes vos questions. Les équipes de Presqu'île Habitat restent également, comme tout au long de l'année, à votre écoute pour que cette transition se déroule dans les meilleures conditions pour vous.

Bonne lecture et bonne année !
Daniel Lereculey
Président de Presqu'île Habitat

DOSSIER SPÉCIAL p.2

En 2020, vos avis d'échéance, c'est (presque) uniquement en ligne !

En cette nouvelle année 2020, Presqu'île Habitat poursuit son engagement pour la réduction des déchets et la limitation de l'impact de ses activités sur l'environnement en dématérialisant vos avis d'échéance. Initialement prévue à partir de février 2020 (dernier avis d'échéance en janvier), la fin de la distribution mensuelle des avis d'échéance sera effective à partir du 2^{ème} trimestre 2020.

L'avis d'échéance : ce document facultatif grand consommateur de papier

L'avis d'échéance de loyer permet de rappeler au locataire qu'il est redevable du paiement du loyer et des charges de son logement. Ce document **n'est pas obligatoire**, et ne revêt donc aucune forme particulière.

Jusqu'à aujourd'hui, Presqu'île Habitat transmettait, chaque mois, un avis d'échéance à l'ensemble de ses locataires. En 2019, cela a représenté l'impression d'environ **90 000** avis d'échéance, et l'utilisation d'autant d'enveloppes, soit plus de **850Kg** de papier.

Si l'intégralité de nos communications, quelles qu'elles soient, sont imprimées sur du papier PEFC ou FSC, issu de forêts gérées durablement ou de papier recyclé, il n'en reste pas moins que le volume de papier consommé « inutilement » pour les avis d'échéance est extrêmement important.

Aussi, à l'heure où un effort collectif est nécessaire pour garantir la pérennité de nos ressources naturelles, Presqu'île Habitat a décidé de ne plus vous faire parvenir mensuellement un avis d'échéance au format papier.

Cette disposition permettra d'économiser 67 500 feuilles A4 en 2020, et 82 500 feuilles A4 les années suivantes (et autant d'enveloppes pour chaque année !).



Qu'est-ce que cela change pour vous ?

Concrètement, à la fin du mois de mars 2020, vous recevrez pour la

dernière fois de l'année votre avis d'échéance au format papier. Celui-ci vous indiquera le montant de votre loyer dont vous devrez vous acquitter mensuellement.

En effet, sauf cas particulier, le montant de votre loyer n'évolue pas au fil des mois. Si une modification est nécessaire, un courrier vous sera obligatoirement adressé en amont.

Dès 2021, vous ne recevrez plus qu'un seul et unique avis d'échéance par an, au mois de janvier.

Afin de faciliter la gestion de vos règlements, nous vous conseillons d'opter pour le paiement de votre loyer par **prélèvement automatique**. Pratique et gratuit, il vous suffit de nous faire parvenir un RIB/IBAN et de nous indiquer la date à laquelle vous choisissez d'être prélevé (le 5, le 10 ou le 15 de chaque mois). Nous vous transmettrons ensuite un mandat SEPA que vous devrez nous retourner signé. Ainsi, fini les oublis et les retards.

Les autres moyens de paiement restent utilisables :

► Paiement en ligne : un module de paiement sécurisé est disponible sur notre site **www.presquile-habitat.fr**. Pour l'utiliser, munissez-vous de votre carte bancaire ainsi que de votre numéro de dossier.

► Chèque : imprimez votre avis d'échéance disponible en ligne et accompagnez votre chèque du talon de paiement situé en bas de page, ou inscrivez directement vos coordonnées au dos du chèque (nom, prénom, adresse, numéro de dossier).

Qu'allez-vous continuer à recevoir ?

Outre 1 avis d'échéance au mois de janvier (3 avis pour l'année 2020), vous continuerez à recevoir :

- Le détail de vos charges locatives, 1 fois par an au mois de janvier,
- La régularisation de charges



locatives, 1 fois par an en milieu d'année (prenant en compte la régularisation d'eau du 2^{ème} semestre de l'année N-1),

- L'avis de régularisation d'eau du 1^{er} semestre de l'année, 1 fois par an au mois d'octobre,
- Tout autre courrier nécessaire à vous informer.

Comment continuer à accéder à vos avis d'échéance ?

Le site Internet de Presqu'île Habitat, **www.presquile-habitat.fr**, vous permet de créer votre Espace Locataire sur lequel il vous est possible, entre autres choses et à tout moment, de :

- télécharger vos avis d'échéance,
- payer votre loyer,
- nous contacter.

Vous n'avez pas encore d'Espace Locataire ? N'attendez plus pour le créer. Pour cela, rien de plus simple :

- Munissez-vous de votre avis d'échéance et rendez-vous sur le site **www.presquile-habitat.fr**,
- En haut, à droite, cliquez sur le bouton **ESPACE LOCATAIRE** pour accéder à la page de connexion, puis cliquez sur « inscrivez-vous »,
- Saisissez vos coordonnées, votre numéro de dossier ainsi qu'une adresse e-mail valide,
- Confirmez votre adresse e-mail en vous rendant sur votre messagerie électronique et suivez les instructions*.

En cas de difficulté avec la création de votre Espace Locataire, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Communication de Presqu'île Habitat à l'adresse :

communication@presquile-habitat.fr. Pour toute question relative à la fin de la distribution mensuelle des avis d'échéance, le service Comptabilité Client est à votre écoute au **02.33.87.84.00** (puis touche 3 du téléphone).

*Si vous ne recevez pas d'e-mail de confirmation, pensez à vérifier vos courriers indésirables.

DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS

Enquête de satisfaction 2020, donnez-nous votre avis !

Tous les 3 ans, l'Union pour l'Habitat Social de Normandie pilote une enquête de satisfaction réalisée auprès des locataires des bailleurs sociaux de la région. À compter du 15 janvier, vous recevrez cette enquête par voie postale, n'hésitez pas à y répondre.

Les objectifs de l'enquête

La réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des locataires est l'un des engagements pris par le monde Hlm pour :

- ▶ Mesurer votre satisfaction sur différents thèmes,
- ▶ Suivre l'évolution des niveaux de satisfaction dans le temps,
- ▶ Identifier vos attentes prioritaires.

En outre, les résultats de chaque enquête nous permettent d'évaluer la qualité du service rendu et de mettre en place des actions afin de répondre aux mieux à vos attentes.

Plus vous serez nombreux à répondre à cette enquête, plus nous disposerons d'informations représentatives de l'opinion des locataires !

Comment y répondre ?

Suite à un appel d'offres lancé par l'Union pour l'Habitat Social de Normandie, la gestion de l'enquête (envoi, réception et traitement des réponses) a été confiée à la société INIT.

Le choix d'une société extérieure

garantit l'anonymat de vos réponses et l'impartialité dans l'analyse des résultats.

Ainsi, nous vous proposons de remplir le questionnaire que vous recevrez prochainement en cochant les cases correspondant à vos appréciations, et de le retourner à INIT à l'aide de l'enveloppe T jointe à l'enquête, **sans affranchissement**, avant le 21 février 2020.



Au 1^{er} janvier, les aides au logement évoluent

Quelles évolutions ?

À partir de janvier 2020, l'aide au logement sera calculée avec vos revenus les plus récents et sera actualisée tous les 3 mois pour tenir compte de l'évolution de votre situation.

Désormais, c'est le montant de vos revenus des 12 derniers mois qui sert au calcul de votre aide au logement, et non plus ceux d'il y a 2 ans.

Le mode de calcul, la nature des ressources et les barèmes pris en compte restent les mêmes.

En pratique

- ▶ Votre aide au logement de janvier à mars 2020 sera calculée avec vos revenus de décembre 2018 à novembre 2019.
- ▶ Votre aide au logement d'avril à juin 2020 sera calculée avec vos revenus de mars 2019 à février 2020.

Comment cela va se passer ?

- ▶ Vous n'avez aucune démarche à faire, sauf si votre Caf vous le demande.
- ▶ Votre aide au logement continuera à nous être versée chaque mois.

Pour plus d'information, contactez les services de la CAF ou rendez-vous sur www.caf.fr.

EN BREF

Le 3919 : numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences

Les chiffres sont glaçants. L'actualité récente les a mis en lumière. On estime à 219 000 le nombre de femmes entre 18 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime.

En 2018, **121** femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint et **21** enfants mineurs sont décédés, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

Que faire lorsqu'une femme est victime de violences ? Il existe un numéro d'écoute national destiné aux femmes, à leur entourage et aux professionnels. C'est le 3919. Anonyme, accessible, gratuit depuis

un poste fixe ou un téléphone mobile en métropole, comme dans les départements d'Outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Toutes les violences, qu'elles soient conjugales, sexuelles, qu'elles concernent les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines ou les

violences au travail font l'objet d'une écoute attentive et aidante.

Ce service est désormais ouvert 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les week-ends et jours fériés.

Les écoutantes du 3919 travaillent en lien avec un réseau de partenaires et de professionnels.

Plus d'info sur :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

PRESQU'ÎLE HABITAT

Enquêtes SLS/EOS : une obligation pour chaque locataire



La loi oblige les bailleurs sociaux à réaliser auprès de leurs locataires une enquête sur leurs ressources et leur situation familiale.

► L'enquête **Supplément de Loyer de Solidarité (SLS)** est réalisée chaque année auprès des locataires concernés.

► L'enquête d'**Occupation du Parc Social (EOS ou OPS)** est réalisée tous les deux ans pour transmettre à l'état des renseignements statistiques (composition, ressources, âge des ménages...).

Si vous avez reçu l'un de ces questionnaires, il est **obligatoire** d'y répondre. À défaut, des pénalités de retard non remboursables seront ajoutées chaque mois à votre loyer jusqu'à réception du questionnaire. Des frais supplémentaires peuvent également être ajoutés à ces pénalités

N'attendez plus pour retourner votre enquête ainsi que les documents demandés !

En 2020, le Défi Familles à Énergie Positive devient « Déclics »



Cette année encore, Presqu'île Habitat s'est engagé, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Coopérative Les 7 Vents, dans le défi Familles à Énergie Positive, rebaptisé « Déclics ».

Dans ce cadre, **les locataires de la Brèche du Bois sont invités dès maintenant à rejoindre le défi.**

L'opération se déroulera à compter du mois **de janvier 2020 et jusqu'au 30 avril**, alors n'attendez plus pour vous inscrire, c'est simple, gratuit, et cela fait faire des économies !

L'an passé, les familles ayant participé ont, en moyenne, observé une **baisse de 17% de leurs consommations d'eau et d'énergie !**

Pour les familles ne résidant pas à la Brèche du Bois, vous pouvez également vous inscrire au défi en vous rendant à l'adresse : www.defis-declis.org

À vous de jouer !

Bravo à l'heureux gagnant de la rubrique « À vous de jouer ! », qui remporte **1 carte cadeau E.Leclerc d'une valeur de 50€ !**

Il s'agit de **Mme Josette HEBERT !**

À la question de l'édition précédente, il fallait répondre : **Portbail.**

Ce trimestre, le lot mis en jeu est : **1 panier garni de la Maison des Produits Régionaux, « Itinéraire Bis Normand »**

Question du 4^{ème} trimestre 2019 :

Dans quel château prestigieux peut-on retrouver des miroirs issus de l'ancienne manufacture de verre de La Glacerie ?

À vos marques, prêts, jouez ! Envoyez-nous votre réponse par mail à communication@presquile-habitat.fr, ou sur papier libre au siège de Presqu'île Habitat, en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, numéro de contrat de location), ainsi que la mention « J'accepte le règlement* du jeu-concours ». Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses.

Jeu-concours réservé aux locataires de Presqu'île Habitat. Une seule participation par foyer. *Règlement du jeu disponible sur www.presquile-habitat.fr

INFO TRAVAUX

Programmation de travaux 2020

Dans la continuité du programme de travaux initié ces dernières années, de nombreuses réhabilitations seront lancées durant l'année 2020, comme par exemple :

Cité du Casino

224 logements collectifs - Cherbourg-Octeville

Les travaux ont été confiés à l'entreprise BOUYGUES CONSTRUCTION et concernent :

- Le remplacement des menuiseries extérieures,
- Le remplacement et l'ajout d'isolation en toitures, terrasses, en sous-sols et dans les locaux non chauffés,
- La réfection de l'étanchéité des serres,
- La rénovation de la VMC,
- Le remplacement des systèmes individuels de production d'eau chaude par un système collectif.

Soit un investissement de près de 3.6 Millions d'€ HT (plus de 16 000 € par logement). Une réunion de présentation aux locataires sera organisée avant le démarrage des travaux.

Résidences Brécourt et Lecanu

189 logements collectifs - Équeurdreville-Hainneville

Les travaux devraient débuter au printemps 2020 et concerneront :

- La réfection des halls et parties communes avec mise en place d'un éclairage LED et remplacement des revêtements de sol,
- La réfection de l'étanchéité et la mise en sécurité des toitures terrasses,
- Le remplacement des portes palières.

Ces travaux représentent une enveloppe de plus de 1,8 Million d'€ HT (soit plus de 9 500€ par logement). Les travaux seront présentés plus en détails aux locataires ultérieurement.

Presqu'île Habitat
1, rue de Nancy -CS 30122
Cherbourg - Octeville
50101 Cherbourg-en-Cotentin cedex
02 33 87 84 00 / contact@presquile-habitat.fr

Presqu'île Habitat, Le Mag' - N°16 - 4^{ème} trimestre 2019
Directeur de la publication : Benjamin André, Directeur Général de Presqu'île Habitat
Rédaction : service communication de Presqu'île Habitat
Numéro diffusé à 7500 exemplaires
N° ISSN : 2494-8993



10-31-1588 / Certifié PEFC / Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

